

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Agence de cohésion des territoires, un mastodonte « prestataire de services »

Delphine Gerbeau | A la une | France | Publié le 21/08/2018

Le rapport du préfet Serge Morvan, chargé de faire des propositions de préfiguration de la future Agence nationale de cohésion des territoires, a été remis en catimini au Premier ministre le 18 juin dernier, et non rendu public. Plusieurs syndicats ont publié ce rapport sensible début août. Il y est question d'une agence "dont l'ADN sera celui d'une entreprise au service de ses clients", une petite révolution...



Annoncée lors de la première conférence nationale des territoires en juillet 2017 par le président de la république, la future Agence de cohésion des territoires aura fait couler beaucoup d'encre, intrigant par ses missions, et son périmètre.

Après des mois de flottement, le commissaire général à l'égalité des territoires, Serge Morvan, s'est finalement vu confier une mission de préfiguration de l'Agence en avril dernier, avec pour objectif de rendre deux mois plus tard des propositions devant être mises en oeuvre d'ici la fin de l'année.

Son rapport remis le 18 juin au Premier ministre, mais non publié, a finalement été mis en ligne par plusieurs syndicats début août. Intitulé « France territoires, un engagement au service des dynamiques territoriales », il propose une approche radicalement différente des relations Etat -collectivités territoriales, n'hésitant pas à utiliser les termes de « prestataire – client ».

« Au-delà des services concrets qu'elle devra apporter aux territoires qui la solliciteront, l'Agence est d'abord porteuse d'une vision profondément renouvelée de l'action de l'État dans ses relations avec les territoires », résume le rapport.

Les préfets, qui seront les délégués de l'Agence, doivent devenir des guichets uniques pour les porteurs de projets locaux, tandis qu'au niveau national, l'Agence sera l'interlocutrice unique de tous les préfets et de tous les ministères pour les sujets qui touchent à la cohésion des territoires. Dans cet objectif, elle piloterait ou copiloterait les différents programmes nationaux au service de la cohésion des territoires – le plan Action Coeur de ville, le nouveau programme de renouvellement urbain, le plan France très haut débit,...

Un seul opérateur pour les collectivités

Concrètement, Serge Morvan propose que cette agence rebaptisée « France territoires » intègre (absorbe, ndlr) le Commissariat général à l'égalité des territoires et plusieurs opérateurs comme l'Agence nationale de rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence du numérique, l'Epareca.

D'autres opérateurs pourraient être intégrés, comme le Cerema, l'Ademe ou Atout France, ou être juste liés par convention avec France territoires, en tant que prestataire.

« Ce paysage simplifié des opérateurs de l'État permettra une meilleure visibilité de son action et une mutualisation des moyens d'intervention, des outils de prospective et des fonctions support au service d'une ambition commune », justifie Serge Morvan. Il insiste sur la nécessité d'accorder une place importante aux élus locaux dans la gouvernance de l'organisme.

Enfin sera institué un comité de pilotage régional des partenaires de l'Agence, en lien avec le conseil régional, tandis qu'il est proposé de développer un mécénat de compétences entre collectivités territoriales (notamment les métropoles dans leur aire d'influence, les départements ou les régions dans leur champ de compétences).

Mission facilitation

Mettre fin à la mode des appels à projet nationaux, moduler les interventions selon les besoins des territoires et n'intervenir que de façon subsidiaire en privilégiant les ressources locales, sont quelques-uns des principes que propose le préfet préfigurateur.

L'objectif est, au fur et à mesure, de regrouper l'ensemble des contrats passés entre l'Etat et les collectivités en un seul contrat de cohésion territoriale sur les territoires accompagnés par les Agences – 1000 territoires devraient être accompagnés par l'Agence d'ici la fin du quinquennat.

« Dans quinze à vingt départements qui nécessitent une action renforcée », un sous-préfet dédié au développement territorial, nommé expressément pour cette mission, viendra compléter l'équipe préfectorale. Dans les autres départements, le préfet désignera au sein de son équipe un sous-préfet référent pour chacun des territoires concernés. L'accent sera mis sur l'aide à l'ingénierie de projet, dont manquent fortement les territoires ruraux, et sur le soutien à l'innovation – L'Agence pilotera un programme de développement de la fonction « innovation » dans les territoires.

Reste maintenant au gouvernement à arbitrer, pas tant sur les missions de l'agence que sur sa structuration et les opérateurs qui la composeraient.

Un amendement au projet de loi Elan visant à créer par ordonnance ce nouvel opérateur a été rejeté en juillet par le Sénat. Reste à trouver un nouveau véhicule législatif ou une place dans le calendrier parlementaire : le Gouvernement a assuré à maintes reprises que l'agence de cohésion des territoires serait opérationnelle au 1er janvier 2019.

REFERENCES

- France Territoires un engagement au service des dynamiques territoriales, rapport de la Mission de préfiguration

POUR ALLER PLUS LOIN

- La cohésion des territoires a-t-elle besoin d'une agence ?
- Agence nationale de cohésion des territoires : du retard à l'allumage
- Fabrique de la ville : la vogue des appels à projets

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. OK En savoir plus X